

## **ADOPTION ET ENTRÉE EN VIGUEUR**

**AVIS PUBLIC** est par les présentes donné que le conseil d'arrondissement de Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension a adopté, lors de sa séance tenue le 5 décembre 2023, le règlement suivant :

**RCA23-14007:** Règlement autorisant un emprunt de 1 658 000 \$ pour financer la réalisation du programme de protection des bâtiments.

Le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation a approuvé le règlement le 11 avril 2024. Toute personne intéressée peut consulter ce règlement sur le site Internet de la Ville à l'adresse suivante : <https://montreal.ca/reglements-municipaux/>.

**PRENEZ EN OUTRE AVIS** que ces règlements entrent en vigueur conformément à la loi.

Fait à Montréal le 15 avril 2024

La secrétaire d'arrondissement,  
**Lyne Deslauriers**

---